

UNIVERS OBLIGATIONS SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2017

**AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS
FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2017**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV pour la période allant du 1er Octobre au 31 Décembre 2017, tels qu'annexés au présent rapport.

Introduction

Nous avons effectué l'examen limité des états financiers ci-joints de la Société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV, comprenant le bilan au 31 Décembre 2017, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période de trois mois se terminant à cette date, ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers trimestriels, conformément au système comptable des entreprises. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers trimestriels.

Etendue de l'examen

Nous avons effectué cet examen selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, "Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité". Un examen limité de l'information financière intermédiaire consiste à prendre des renseignements, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables ainsi qu'à appliquer des procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité aux données financières.

L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit et par conséquent, il ne nous permet pas d'obtenir une assurance que nous nous rendons compte d'éléments significatifs qui pourraient être relevés par un audit. En conséquence, nous n'exprimons pas une opinion d'audit.

Opinion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels de la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV arrêtés au 31 Décembre 2017, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

Paragraphe d'observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée dans le paragraphe ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants :

- ✓ Les emplois en valeurs mobilières représentent 92,510% de l'actif total au 31 Décembre 2017 dépassant ainsi le plafond de 80% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 et l'article 11 du règlement de CMF relatif aux OPCVM.
- ✓ Les emplois en liquidités et quasi liquidité représentent 7,489% de l'actif total au 31 Décembre 2017. Cette proportion est en dessous du seuil de 20% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001.
- ✓ Les emplois en titres émis par l'« Amen Bank », la «Banque de Tunisie et des Emirats » et l' «Araba Tunisian Bank » représentent respectivement 26,485 %, 10,825% et 10,958% de l'actif total au 31 Décembre 2017, dépassant ainsi le seuil de 10% autorisé par l'article 29 du code des organismes des placements collectif tel que promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001.
- ✓ La Note 3 aux états financiers dont le contenu indique que, par référence à la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, la charge encourue par la SICAV " UNIVERS OBLIGATIONS SICAV " au titre de la contribution conjoncturelle exceptionnelle, instituée par l'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, et dont le montant s'élève à 53 835 DT, a été assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017. La période allant du 1^{er} janvier au 31 Décembre 2017 a supporté une charge de 53 684 DT.

Notre opinion ne comporte pas de réserves à l'égard de ces points.

Tunis, le 29 janvier 2018

Le Commissaire aux Comptes :

La Générale d'Audit et Conseil – G.A.C

Chiheb GHANMI

BILAN**ARRETE AU 31 Décembre 2017**

(unité : en Dinars Tunisien)

	NOTE	31/12/2017	31/12/2016
ACTIF			
AC1- PORTEFEUILLE TITRES	4.1	11 135 198,166	16 327 081,777
Actions et valeurs assimilées		0,000	994 123,228
Obligations et valeurs assimilées		11 135 198,166	15 332 958,549
AC2- PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	4.3	901 446,743	195 369,224
Placements monétaires		499 456,296	0,000
Disponibilités		401 990,447	195 369,224
AC3- CREANCES D'EXPLOITATION		52,459	4 479,937
Autres débiteurs		52,459	4 479,937
TOTAL ACTIF		12 036 697,368	16 526 930,938
PASSIF			
PA1- OPERATEURS CREDITEURS	4.5	21 665,264	26 632,331
PA2- AUTRES CREDITEURS DIVERS	4.5	24 736,419	21 454,080
TOTAL PASSIF		46 401,683	48 086,411
ACTIF NET		11 990 295,685	16 478 844,527
CP1- CAPITAL	4.7	11 601 043,511	15 904 334,173
CP2- SOMMES DISTRIBUABLES	4.8	389 252,174	574 510,354
Sommes distribuables des exercices antérieurs		107,779	87,803
Sommes distribuables de la période		389 144,395	574 422,551
ACTIF NET		11 990 295,685	16 478 844,527
TOTAL ACTIF NET ET PASSIF		12 036 697,368	16 526 930,938

ETAT DE RESULTAT
DE LA PERIODE DU 01-10-2017 AU 31-12-2017

(unité : en Dinars Tunisien)

	Note	DU 01/10/2017 AU 31/12/2017	DU 01/01/2017 AU 31/12/2017	DU 01/10/2016 AU 31/12/2016	DU 01/01/2016 AU 31/12/2016
PR1- REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES	4.2	135 647,904	598 056,226	180 053,442	842 868,231
Dividendes		0,000	0,000	0,000	17 788,176
Revenus des obligations et valeurs assimilées		135 647,904	598 056,226	180 053,442	825 080,055
PR2 REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES	4.4	21 398,970	29 149,839	3 460,787	32 694,912
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		157 046,874	627 206,065	183 514,229	875 563,143
CH1- CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS	4.6	-19 044,506	-78 929,988	-24 008,975	-112 666,830
REVENU NET DES PLACEMENTS		138 002,368	548 276,077	159 505,254	762 896,313
PR3- AUTRES PRODUITS		0,000	0,000	0,000	0,000
CH2-AUTRES CHARGES	4.6	-21 876,052	-87 320,851	-11 740,833	-45 100,946
RESULTAT D'EXPLOITATION		116 126,316	460 955,226	147 764,421	717 795,367
PR4- REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION		-58 599,309	-71 810,831	-94 695,307	-143 372,816
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		57 527,007	389 144,395	53 069,114	574 422,551
PR4- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		58 599,309	71 810,831	94 695,307	143 372,816
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		-3 864,779	-187 154,726	9 960,168	11 581,047
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		0,000	185 496,404	-12 371,500	-12 371,662
Frais de négociation de titres		0,000	-1 216,148	-1 214,675	-1 214,675
RESULTAT NET DE LA PERIODE		112 261,537	458 080,756	144 138,414	715 790,077

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
DE LA PERIODE DU 01-10-2017 AU 31-12-2017
(unité : en Dinars Tunisien)

	DU 01/10/2017 AU 31/12/2017	DU 01/01/2017 AU 31/12/2017	DU 01/10/2016 AU 31/12/2016	DU 01/01/2016 AU 31/12/2016
AN1- VARIATION ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	112 261,537	458 080,756	144 138,414	715 790,077
Résultat d'exploitation	116 126,316	460 955,226	147 764,421	717 795,367
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-3 864,779	-187 154,726	9 960,168	11 581,047
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0,000	185 496,404	-12 371,500	-12 371,662
Frais de négociation de titres	0,000	-1 216,148	-1 214,675	-1 214,675
AN2- DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	0,000	-486 511,721	0,000	-828 960,696
AN3- TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	-1 864 193,561	-4 460 117,877	-3 295 298,684	-5 839 690,181
SOUSCRIPTIONS	1 293 786,668	7 644 396,660	2 839 642,607	15 878 619,522
- Capital	1 257 520,216	7 411 975,620	2 750 850,376	15 303 698,518
- Régularisation des sommes non distribuables	-62,444	-245,706	107,278	4 580,133
- Régularisation des sommes distribuables	36 328,896	232 666,746	88 684,953	570 340,871
RACHATS	-3 157 980,229	-12 104 514,537	-6 134 941,291	-21 718 309,703
- Capital	-3 063 402,368	-11 712 825,422	-5 951 230,944	-20 990 215,094
- Régularisation des sommes non distribuables	367,121	679,316	-312,426	-3 456,577
- Régularisation des sommes distribuables	-94 944,982	-392 368,431	-183 397,921	-724 638,032
VARIATION DE L'ACTIF NET	-1 751 932,024	-4 488 548,842	-3 151 160,270	-5 952 860,800
AN4- ACTIF NET				
En début de période	13 742 227,709	16 478 844,527	19 630 004,797	22 431 705,327
En fin de période	11 990 295,685	11 990 295,685	16 478 844,527	16 478 844,527
AN5- NOMBRE D'ACTIONS				
En début de période	132 929	157 662	189 386	214 030
En fin de période	115 027	115 027	157 662	157 662
VALEUR LIQUIDATIVE	104,239	104,239	104,520	104,520
AN6- TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	3,30%	3,22%	3,34%	3,47%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

NOTE 1 : CREATION ET ACTIVITE :

« **UNIVERS OBLIGATIONS SICAV** » est une société d'investissement à capital variable créée le 7 Avril 2000. Il s'agit d'un OPCVM régi par les dispositions de la loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001. La société a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe par l'utilisation exclusive de ses fonds propres. Elle a reçu le visa du Conseil du Marché Financier en date du 14 Septembre 2000. La gestion de la SICAV est confiée à la Société du conseil et de l'intermédiation Financière « SCIF ».

Le dépositaire exclusif des actifs de la SICAV est la Banque « BTK ».

NOTE 2 : PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES :

1. Référentiel d'élaboration des états financiers

Les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2017 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. Principes comptables appliqués :

Les états financiers inclus dans la situation trimestrielle sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété à leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2. Evaluation, en date d'arrêté, du portefeuille des obligations et valeurs assimilées :

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et la maturité insuffisante de la courbe de taux des émissions souveraines publiée en décembre 2017, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Décembre 2017, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation des composantes du portefeuille des obligations et valeurs assimilées de la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évalués, au 31 Décembre 2017, au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

2.3. Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées :

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres OPCVM et sont évalués à leur valeur liquidative en date d'arrêté.

La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

2.4. Evaluation des placements monétaires :

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

2.5. Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'acquisition du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'acquisition des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

NOTE 3 : EVENEMENTS EXCEPTIONNELS

L'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, a institué au profit du budget de l'Etat et au titre de l'année 2017, une contribution conjoncturelle exceptionnelle (CCE) due par les entreprises et les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés ainsi que celles qui en sont exonérées.

Il s'ensuit que malgré son exonération de l'impôt sur les sociétés, UNIVERS OBLIGATIONS SICAV se trouve dans le champ d'application des dispositions de l'article 48 précité.

En application de la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, et malgré le fait qu'elle soit assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 (au taux de 7,5%), le montant de la CCE s'élevant à 53 835 DT a été rattaché, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017. La période allant du 1er janvier au 31 Décembre 2017 a supporté une charge de 53 684 DT. Cette charge a été payée au Trésor public à la fin de l'exercice 2017. Le reliquat d'un montant de 151 DT a été payé le 24 Janvier 2018.

4. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT :

4.1. Note sur le portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au **31/12/2017** à **11 135 198,166** dinars contre **16 327 081,777** dinars au **31/12/2016** et se détaille ainsi :

Obligations de sociétés

Obligations de sociétés	Nombre de titres	Coût d'Acquisition	Valeur au 31/12/2017	% de l'Actif Net
AB SUB 2009/A TF	5000	233 200,000	235 792,000	1,967
AB SUB 2009/B TV	5000	233 200,000	235 872,000	1,967
AMEN BANK SUB 2010 TV	10000	533 100,000	541 188,000	4,514
AMEN BANK SUB 2010 TV	10000	533 100,000	541 188,000	4,514
ATB 2007/1 C D TMM+2%	8000	480 000,000	495 750,400	4,135
ATB SUB 2009 B LB2 TF	10000	799 900,000	823 276,000	6,866
BNA SUB 2009	20000	932 800,000	962 496,000	8,027
BTE 2009 5.25%	10000	200 000,000	202 488,000	1,689
BTE 2010 CAT A TV	7000	210 000,000	212 671,200	1,774
BTE 2011 09022032 6.25	5000	375 000,000	391 748,000	3,267
BTE 2011 09022032 6.25	5000	375 000,000	391 748,000	3,267
BTE 2011 A TMM+1.3 09022019	2500	100 000,000	104 340,000	0,870
BTK 2012-1 B TF 6.3 2019 7ANS	28140	804 100,500	809 323,284	6,750
CHO 2009 TMM+1	6000	150 000,000	150 816,000	1,258
HL 2014-1 A TF 7.65	5000	200 000,000	202 112,000	1,686
HL2013/1 TF	10000	200 000,000	206 928,000	1,726
STB 2010/1 B TF 5.3 23032025	10000	533 100,000	550 684,000	4,593
STB SUB 2011A 6.1 270119	5000	142 830,000	149 302,000	1,245
SUB AMEN BANK 2012	10000	500 000,000	507 056,000	4,229
SUB AMEN BANK 2012	22223	1 111 150,000	1 126 830,549	9,398
UIB 2009/1	5000	233 211,300	237 935,462	1,984
UIB 2011-2 7ANS 5.9 30012019	10000	285 500,000	297 908,000	2,485
UNIFACTOR 2013 TMM+2	3300	66 000,000	66 773,520	0,557
Total	212 163	9 231 191,800	9 444 226,415	78,766

Titres de créances émis par le Trésor négociables sur le marché financier

Emprunts d'Etat	Nombre de titres	Cout d'Acquisition	Valeur au 31/12/2017	% de l'Actif Net
BTA 5.5% MARS 2019	590	606 608,500	619 572,816	5,167
BTA 6.9% MAI 2022	410	446 695,000	438 671,500	3,659
BTA 6.9% MAI 2022	590	625 990,000	632 727,435	5,277
Total	1 590	1 679 293,500	1 690 971,751	14,103

Les sorties du portefeuille titres du 1^{er} Octobre 2017 au 31 Décembre 2017 se détaillent ainsi :

Désignation	Date	Coût d'acquisition	Prix de cession/Remboursement	Plus ou moins-values
Titres des OPCVM		0,000	0,000	0,000
Obligations des sociétés		642 979,900	642 979,900	0,000
REMBOURSEMENT 3300 UNIFACTOR 2013 TMM+2	14/10/2017	66 000,000	66 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 5000 HL 2014-1 A TF 7,65	30/10/2017	100 000,000	100 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 28140 BTK 2012-1 B TF 6,3 2019 7 ANS	15/11/2017	401 979,900	401 979,900	0,000
REMBOURSEMENT 6000 CHO 2009 TMM+1	19/11/2017	75 000,000	75 000,000	0,000
Titres de créances émis par le Trésor négociables sur le marché financier		0,000	0,000	0,000
TOTAL		642 979,900	642 979,900	0,000

4.2. Note sur les revenus du portefeuille titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent **135 647,904** dinars pour la période du **1er Octobre 2017** au **31 Décembre 2017** et se détaillent ainsi :

Revenus du portefeuille titres	du 01/10/2017 au 31/12/2017	du 01/01/2017 au 31/12/2017	du 01/10/2016 au 31/12/2016	du 01/01/2016 au 31/12/2016
Dividendes				
- Titres OPCVM	0,000	0,000	0,000	17 788,176
Revenus des obligations				
- Intérêts	115 190,968	515 469,308	157 823,354	728 381,924
Revenus des titres de créances émis par le Trésor négociables sur le marché financier				
- Intérêts	20 456,936	82 586,918	22 230,088	96 698,131
TOTAL	135 647,904	598 056,226	180 053,442	842 868,231

4.3. Note sur les placements monétaires et les disponibilités :

Les montants placés sur le marché monétaire et les avoirs disponibles s'élèvent au **31/12/2017** à **901 446,743** Dinars et se détaillent comme suit :

➤ Les placements monétaires :

Désignation du titre	Nombre de Titres	Taux	Cout d'acquisition	Valeur au 31/12/2017	% de L'Actif Net
Certificats de dépôt	1		499 223,732	499 456,296	4,166
CDP AIL 10J-08/01/2018	1	7%	499 223,732	499 456,296	4,166
Total des placements monétaires			499 223,732	499 456,296	4,166

➤ **Les disponibilités :**

Disponibilités	31/12/2017	% de L'Actif Net
Avoirs en Banque	397 537,009	3,315
Intérêts courus sur comptes bancaires	4 453,438	0,037
Total des disponibilités	401 990,447	3,353

4.4. Note sur les revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires et la rémunération du compte de dépôt durant la période du **01/10/2017 au 31/12/2017** s'élèvent à **21 398,970** dinars et se détaillent comme suit :

Revenus des placements monétaires	du 01/10/2017 au 31/12/2017	du 01/01/2017 au 31/12/2017	du 01/10/2016 au 31/12/2016	du 01/01/2016 au 31/12/2016
Rémunération du compte de dépôt	4 559,681	11 845,391	3 460,787	24 269,918
Revenus des Certificats de Dépôt	16 839,289	17 304,448	0,000	8 424,994
TOTAL	21 398,970	29 149,839	3 460,787	32 694,912

4.5. Notes sur le passif :

Le total des passifs exigibles s'élève au **31/12/2017** à **46 401,683** dinars et se détaille ainsi :

Désignation	31/12/2017	31/12/2016
Opérateurs Créditeurs	21 665,264	26 632,331
Gestionnaire	18 152,290	23 119,151
Dépositaire	3 512,974	3 513,180
Autres Créditeurs Divers	24 736,419	21 454,080
Commissaire aux comptes	15 764,538	13 440,558
Etat Impôts et Taxes	125,615	151,701
Conseil du Marché Financier	1 116,718	1 465,400
Publications diverses	3 288,357	4 753,054
Dividendes à payer	4 441,191	1 643,367
TOTAL	46 401,683	48 086,411

4.6. Notes sur les charges :

	du 01/10/2017 au 31/12/2017	du 01/01/2017 au 31/12/2017	du 01/10/2016 au 31/12/2016	du 01/01/2016 au 31/12/2016
Charges de gestion des placements	19 044,506	78 929,988	24 008,975	112 666,830
Commission de gestion	18 152,290	75 390,194	23 119,151	109 155,894
Commission de dépôt	892,216	3 539,794	889,824	3510,936
Autres Charges	21 876,052	87 320,851	11 740,833	45 100,946
Honoraires du commissaire aux comptes	3 408,784	13 523,980	3 408,784	13 440,042
Redevances CMF sur les OPCVM	3 380,766	14 046,614	4 353,817	20556,360

Taxes Collectivités Locales et timbres fiscaux	398,563	1 626,775	459,056	2 279,184
Frais d'actes, d'enregistrements et de publications	1 086,796	4 391,092	3 520,104	8744,333
Frais Bancaires	31,781	48,134	-0,928	16,071
Autres Charges	0,000	0,000	0,000	64,956
Contribution Exceptionnelle	13 569,362	53 684,256	0,000	0,000
TOTAL	40 920,558	166 250,839	35 749,808	157 767,776

4.7. Notes sur le capital :

Les mouvements sur le capital pour la période du 1^{er} Octobre au 31 Décembre 2017 se détaillent ainsi :

Capital au 30/09/2017	
Montant	13 410 485,765
Nombre de titres	132 929
Nombre d'actionnaires	600
Souscriptions réalisées	
Montant	1 257 457,772
Régularisation des sommes non distribuables	1 257 520,216
Nombre de titres émis	-62,444
Nombre d'actionnaires nouveaux	12 466
	16
Rachats effectués	
Montant	-3 063 035,247
Régularisation des sommes non distribuables	-3 063 402,368
Nombre de titres rachetés	367,121
Nombre d'actionnaires sortants	-30 368
	-36
Capital au 31/12/2017	
Montant	11 601 043,511
Plus ou moins values réalisées sur cession des Titres	11 604 603,613
Variation des Plus ou moins values potentielles sur titres	0,000
Frais de négociation de Titres	-3 864,779
Régularisation des sommes non distribuables	0,000
Modification comptable	304,677
Nombre de titres	0,000
Nombre d'actionnaires	115 027
	580

4.8. Note sur les sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de la période et des exercices antérieurs augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat d'actions. Elles se présentent comme suit :

	Du 01/01/2017 au 31/12/2017	Du 01/01/2016 au 31/12/2016
Résultats distribuables de l'exercice	460 955,226	717 795,367
Régularisations de l'exercice	-71 810,831	-143 372,816
Sommes distribuables de l'exercice	389 144,395	574 422,551
Sommes distribuables des exercices antérieurs	107,779	87,803
Sommes distribuables	389 252,174	574 510,354

5. AUTRES INFORMATIONS :

5.1. Rémunération du gestionnaire

La gestion de la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV est confiée à la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière SCIF - Intermédiaire en Bourse. Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société.

La commission de gestion est de 0,45% HT l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et payable trimestriellement dans les 15 jours qui suivent.

5.2. Rémunération du dépositaire

La BTK assure les fonctions de dépositaire des avoirs de la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV. Elle est chargée à ce titre :

- de la conservation des titres de la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV.
- de l'encaissement des coupons échus des titres revenant à la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV.

En contrepartie de ses services, La BTK perçoit une rémunération annuelle forfaitaire égale à 3 000 dinars HT payable trimestriellement dans les 15 jours qui suivent.

5.3. Honoraires du Commissaire aux Comptes

Les honoraires du Commissaire aux Comptes sont à la charge d'UNIVERS OBLIGATIONS SICAV. Les frais pris en charge aux titres du 4 éme trimestre 2017 sont de 3 408,784 dinars TTC.

5.4 Redevance CMF sur les OPCVM

La redevance perçue par le Conseil du Marché Financier sur Univers Obligations SICAV est fixée à 1/365 de 0,1% de l'actif net, arrêté quotidiennement.

La redevance acquittée par Univers Obligations SICAV au profit du CMF est calculée sur la base de l'actif net constaté lors de l'établissement de chaque valeur liquidative. L'actif net utilisé est celui calculé avant provisionnement des redevances dues au CMF de la journée.

Le montant de cette redevance est versé au CMF par le gestionnaire de la SICAV, et ce, au plus tard le dernier jour ouvrable de la première quinzaine du mois suivant.

5.5. Etat Impôts et Taxes

Ce poste représente :

- la TCL sur les revenus bruts de la SICAV ;
- les droits de timbres.

5.6. Frais d'actes, d'enregistrements et de publications :

Il s'agit des frais d'enregistrements, de publications et d'insertions au Journal Officiel des documents des assemblées générales et des conseils d'administration

5.7. Frais bancaires :

Il s'agit des frais sur encaissement chèque et les frais des placements monétaires.